

## La CIP Gironde prend la parole !

Depuis plus d'un an, les Coordinations d'Intermittents et Précaires luttent partout en France pour une meilleure et plus juste convention d'assurance chômage. Depuis plus de dix ans déjà, ces CIP ont réfléchi à un nouveau modèle d'assurance chômage que les partenaires sociaux se refusent toujours à mettre en place. Pourtant, à l'heure où la précarité touche de plus en plus de secteurs d'activité, le modèle défendu à l'origine par les travailleurs du spectacle vivant et de l'audiovisuel est extensible à l'ensemble des travailleurs frappés par la précarité. À savoir : les intérimaires, les étudiants chercheurs, les travailleurs de l'aide à domicile, les vacataires du secteur public, et plus généralement tous les salariés qui ne sont employés que quelques heures par mois.

Le modèle actuel n'indemnise que 40 % des personnes privées d'emploi. Le nouveau modèle d'assurance chômage proposé par les CIP permettrait, lui, la prise en charge de 100 % des chômeurs, tout en garantissant la solidarité interprofessionnelle qui est la base de notre protection sociale.

Les CIP avaient dénoncé, bien avant leur mise en place, les effets prévisibles des droits rechargeables, véritable piège pour le chômeur, qui se voit contraint de facto d'accepter n'importe quel emploi précaire et à n'importe quel prix, et se voit prolongé indéfiniment dans des allocations de misère.

L'UNEDIC a reconnu les dysfonctionnements du système des droits rechargeables en organisant un droit d'option, véritable parcours du combattant pour qui est pris au piège des droits rechargeables. Pôle Emploi reconnaît elle-même que sur les 390 000 Chômeurs concernés par les droits rechargeables, seuls 100 000 seront « rattrapés » par le droit d'option, soit seulement environ un quart d'entre eux. Dans le même temps, la cour des comptes vient de critiquer très sévèrement Pôle Emploi pour la qualité médiocre de son suivi des demandeurs d'emploi. Ce sont là les signes d'un échec patent.

Tout ceci se produit dans un contexte de mise en place d'une criminalisation et d'un contrôle accru des salariés privés d'emploi, considérés comme coupables de leur situation. Ceci est inacceptable. Les CIP, accompagnés d'autres collectifs et syndicats, continueront de se battre pour faire entendre leurs propositions.

Cette lutte a d'ores et déjà porté quelques fruits. En effet, même si c'est un pis-aller, le droit d'option a été mis en place suite à la mobilisation des CIP. De même, les mobilisations des « Maternités » ont permis une meilleure prise en compte des périodes de maternité et de maladie des femmes à emploi discontinu. Enfin, les CIP ont permis l'adoption au sénat d'un amendement permettant de conserver l'intermittence dans le cadre de l'interprofessionnalité, contrairement à ce que prévoyait la loi Rebsamen dans son projet initial.

Vous le voyez, la lutte permet des avancées, c'est pourquoi nous vous invitons à nous rejoindre dans la lutte, quel que soit votre secteur d'activité, parce qu'un jour, vous aussi serez touchés par la précarité, qui devient la nouvelle norme du travail. Il y a dans votre région une Coordination d'Intermittents et Précaires prête à vous recevoir, et à vous venir en aide si vous êtes pris au piège des droits rechargeables, ou si vous avez besoin d'informations sur vos droits. Contactez votre CIP, venez vous informer et lutter avec nous, parce que le combat ne fait que commencer.

**Ce que nous défendons, nous le défendons pour et avec toutes et tous !**

**Chômeurs, précaires, intermittents, intérimaires, avec ou sans papiers,  
solidarité !**